



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

Atelier 7: Monitorage de l'éducation – formation professionnelle

**Conférence d'automne sur la formation
professionnelle 2018**

Claudia Zahner Rossier, 5 novembre 2018

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à
l'innovation SERI



Agenda

Présentations

- 1) Claudia Zahner Rossier, SEFRI:
Processus du monitoring de l'éducation
- 2) Dr. Stefanie Hof, CSRE:
Rapport sur l'éducation en Suisse 2018
- 3) Dr. Maria Zumbühl, Université de Berne:
Dans les coulisses de la fabrique scientifique

Discussion

Modération: Prof. Dr. Jürg Schweri



Art. 61a Espace suisse de formation

- 1 **Dans les limites de leurs compétences respectives**, la Confédération et les cantons veillent **ensemble à la qualité et à la perméabilité** de l'espace suisse de formation.
- 2 Ils **coordonnent leurs efforts** et assurent leur coopération par des organes communs et en prenant d'autres mesures.
- 3 Dans l'exécution de leurs tâches, ils s'emploient à ce que les filières de formation générale et les voies de formation professionnelle trouvent une reconnaissance sociale équivalente.



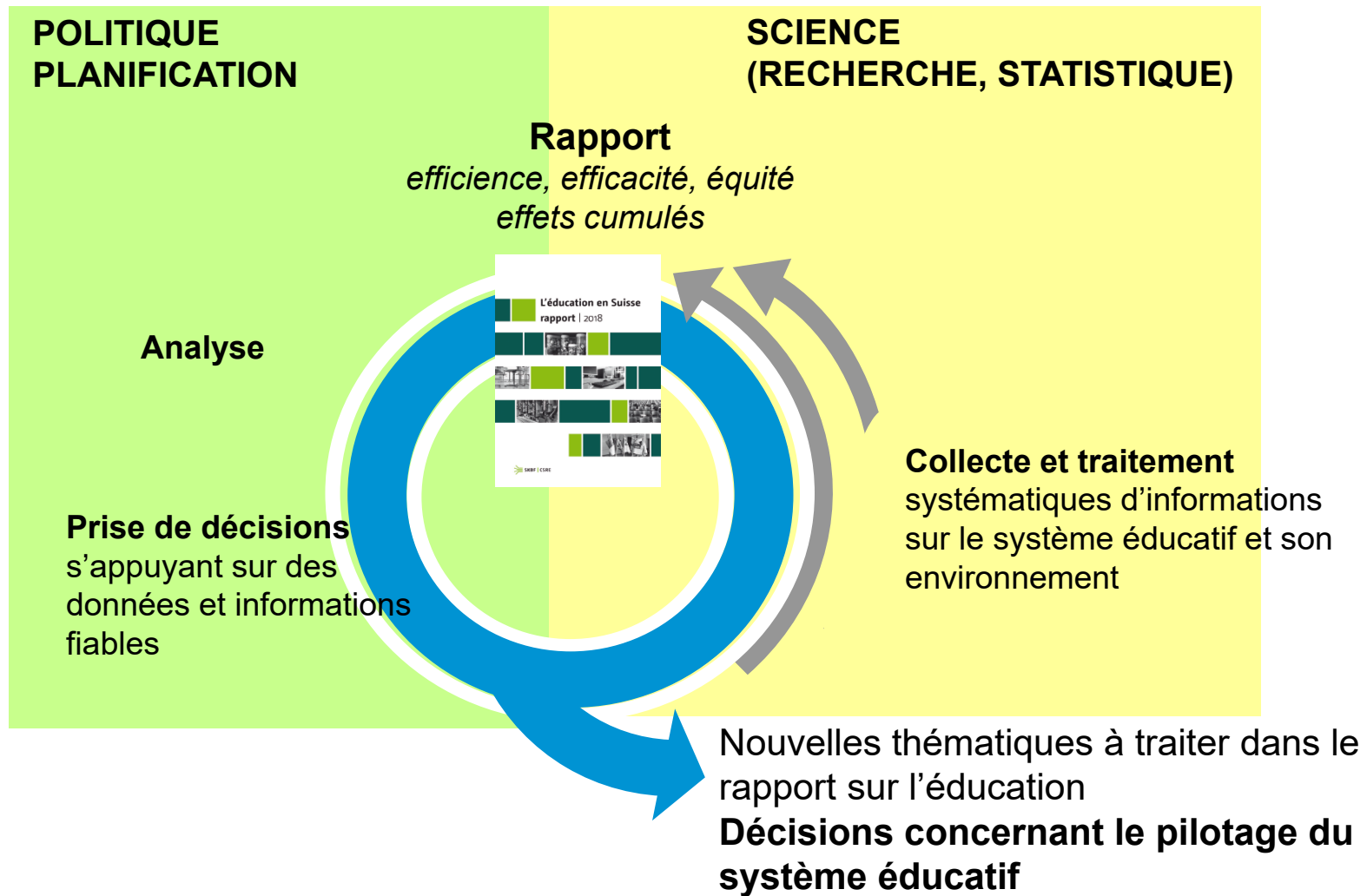
Projet de la Confédération et des cantons

- Le monitoring de l'éducation a pour but de **recueillir et de traiter** de manière systématique et sur une longue période **des informations** concernant un système éducatif et son contexte.
- Il sert de base à la planification, aux **décisions politiques en matière d'éducation**, aux comptes rendus et au débat public.
- Il sert aussi de base à une **politique d'éducation axée davantage sur des preuves scientifiques.**





Le monitoring de l'éducation





Objectifs de la Confédération et des cantons pour la politique de formation

Valorisation optimale des chances

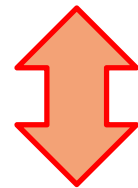
1. Harmoniser les structures et les objectifs de la scolarité obligatoire
2. **Faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II**
3. Garantir à long terme un accès sans examen aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale
4. Affiner les profils des offres du degré tertiaire
5. Définir des mesures contribuant à réduire le taux d'abandon des études dans les hautes écoles universitaires
6. **Encourager l'accès à la formation, la reconversion et la réinsertion dans l'ensemble du système éducation suisse**
7. **Améliorer le choix des études et de la profession**



Évaluation du rapport 2018 sur l'éducation en Suisse

1. Développement du système de formation

- a. Développement des objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons
(déclaration commune de 2015)
- b. Développement de la coordination entre la Confédération et les cantons



2. Niveau programmatique

- a. Comblement des lacunes dans les connaissances ; développement de la statistique de l'éducation
- b. Dialogue avec les chercheurs en éducation





Merci
de votre attention !



Coopération en matière de formation - Confédération et cantons

Cantons
c/o CDIP

Constitution fédérale
art 61a

Confédération
c/o DEFR

Concordat
scolaire

Convention de
coopération
DEFR – CDIP

LCESF



La Confédération et les cantons se penchent sur les questions de politique de l'éducation, identifient les défis et fixent des objectifs communs pour l'espace suisse de formation



Les instruments de cette coopération sont: p. ex. le monitoring de l'éducation en Suisse, le serveur suisse de l'éducation, des agences spécialisées



Pourquoi un monitoring de l'éducation Suisse?

- **Observation du système éducatif suisse: pour les comparaisons** internationales par l'OCDE, l'UE
=> L'observation de notre propre système est nécessaire
- **Pilotage fondé sur des données probantes:** nécessité de disposer de connaissances pour le pilotage de l'espace suisse de formation par la Confédération et les cantons
- **Cohérence du système:** disposer d'une image globale du système éducatif
- **Cohérence Confédération – cantons:** nécessité de coordonner la politique éducative entre la Confédération et les cantons (stratégie politique)





Maîtrise des défis grâce à une collaboration renforcée

- Enseignement des langues et échanges entre les régions linguistiques
- Pénurie de personnel qualifié (MINT, santé)
- Relève dans l'enseignement et la didactique des disciplines
- Education à la citoyenneté
- Offres d'accueil extrafamilial pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire